

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

9 place des Vosges 75004 Paris

PRIX DU MEILLEUR PROJET DE FIN D'ETUDES

Prix de la Mutuelle des Architectes Français

Prix Robert Camelot

Prix Meyer-Lévy

2017 - 2018

L'autonomie pédagogique des établissements publics d'enseignement supérieur de l'architecture et la diversité des filières conduisant à la diversification des pratiques professionnelles de l'architecture s'appuient sur des textes qui définissent le socle commun de compétences valant diplôme d'Etat d'Architecte.

Ce diplôme d'Etat d'architecte est un titre qui sanctionne, contrairement aux systèmes précédents, non pas un projet, mais l'ensemble du cheminement pédagogique qu'a suivi l'étudiant, entre savoirs et pratiques. Cependant, dans l'ensemble du cursus, le Projet de fin d'études (PFE) - dispositif commun aux écoles - reste un moment d'excellence et représente pour chaque futur diplômé une démonstration de son aptitude à développer une conception architecturale - urbaine, constructive etc. - et de la situer dans un faisceau de problématiques contextuelles. Qu'il choisisse la voie de la maîtrise d'œuvre, de la recherche ou d'autres pratiques professionnelles, le diplômé d'Etat doit apporter la preuve de sa capacité à analyser, conceptualiser et concevoir et le Projet de Fin d'Etudes en est la pierre de touche.

Dans ce contexte, l'Académie organise le prix Camelot, le Prix Meyer-Levy et le prix MAF. Ce dernier prix a été créé par la Mutuelle des Architectes Français, directement concernée par les problèmes de mise en œuvre, qui a décidé de récompenser chaque année un jeune diplômé architecte d'état, capable d'exposer ses conceptions et recherches et tout particulièrement la faisabilité constructive de son projet indispensable à la cohérence de la conception architecturale. Elle a chargé l'Académie d'Architecture de sélectionner et de lui proposer chaque année un ou plusieurs candidats.

L'Académie d'Architecture, en organisant le Prix du Meilleur PFE, travail personnel de fin d'études, souhaite, dans le contexte évolutif des écoles, distinguer l'excellence de compétences qui nourrissent, du concept au projet, la pensée architecturale et urbaine et récompenser l'originalité créatrice ou innovante.

PRIX du Meilleur Projet de fin d'études

PRIX Camelot - Prix Meyer-Lévy - Prix M.A.F.

REGLEMENT 2017/2018

Objet

L'Académie d'Architecture organise chaque année le Prix du « Meilleur Projet de Fin d'Etudes », dit « Prix du meilleur diplôme », destiné à récompenser un ou plusieurs titulaires du diplôme d'état d'architecte. Le Prix porte sur l'évaluation du projet personnel de fin d'études accompagné éventuellement de son mémoire d'étude ou de recherche, selon l'option choisie par l'étudiant (articles 18 et 19 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture).

Ce prix est par nature individuel. Toutefois, à titre exceptionnel, 2 ou 3 jeunes architectes peuvent présenter un projet collectif qui aurait reçu l'agrément de leur Etablissement. Dans ce cas, pour le premier degré, chacun des candidats présentera un dossier séparément, précisera son intervention au sein de l'équipe et remplira une fiche individuelle de candidature.

Dotations

Le prix de la « M.A.F. » est doté d'un montant de 5 000 €,
Le prix « Camelot » d'un montant de 2 622 €.

Candidatures

Le Prix est destiné aux architectes diplômés d'Etat de l'année précédente* des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture. Il est également ouvert aux diplômés de l'année précédente* de l'Institut National des Sciences Appliquées/département d'architecture de Strasbourg et de l'Ecole Spéciale d'Architecture. Les candidatures sont individuelles.

* l'année universitaire 2016 - 2017

Modalités d'organisation

La procédure est à deux degrés :

Premier degré :

Chaque candidat adressera un dossier impérativement relié (format A4 ou A3), comprenant les pièces suivantes :

- **Curriculum vitae** détaillé,
- **Fiche d'identification de son projet** précisant :

- son Ecole d'origine
- le nom de son directeur d'étude,
- les appréciations obtenues lors de son PFE,
- le titre de son projet et le domaine dont relève le sujet (aménagement, requalification, équipement, logements...)
- le choix du lieu d'implantation de son projet,

- **Résumé du programme et énoncé des objectifs**,
- **Photographies ou photocopies de son projet** : plan d'ensemble, plans, coupes, façades, croquis perspectif, image de synthèse ou photographie d'une maquette.
- **Note de synthèse** qui n'excédera pas 3 pages recto/verso (6 pages recto), format A4.

Le candidat précisera s'il s'agit d'un PFE mention recherche.

Le jury sélectionnera 5 à 10 dossiers pour le deuxième degré.

Deuxième degré : les candidats retenus présenteront leur projet, devant le jury, sous forme de planches graphiques avec images de synthèse, photographies ou production de maquettes. Ces documents seront complétés par un schéma de structure (gros-œuvre) et par les principes retenus au niveau énergétique et environnemental.

L'ensemble de ces éléments fera partie du dossier de présentation qui sera composé de :

- **Pièces écrites** (30 pages recto maximum format A4-A3, en 2 exemplaires) comprenant le programme, l'analyse, une approche urbanistique et environnementale et une explication du projet (architecturale, technique avec tableau de surfaces). Ce dossier pourra contenir quelques images.
- **Pièces graphiques** à présenter sur 4 à 5 panneaux maximum, de support léger type Cadapak 5mm, format A0, comprenant plans, coupes, façades, perspectives ou images de synthèse, ces dernières pouvant être complétées ou remplacées par une maquette ou photos de maquette
(la projection d'images ou de vidéo n'étant pas prévue).

Critères de jugement

Prix Camelot et Prix Meyer-Lévy : le jury s'attachera à l'intérêt du programme, à la qualité de la conception et de l'expression architecturale du projet et à son insertion environnementale.

Prix de la M.A.F. : il sera attribué au projet qui, outre ses qualités architecturales, fera preuve de connaissances techniques et d'une bonne adéquation du système constructif aux choix architecturaux.

Les résultats

Les résultats seront communiqués sous 15 jours par courrier postal. Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone avant l'envoi de ces résultats.

Avis de publication

L'Académie d'Architecture publie chaque année un avis de lancement du Prix, adressé aux écoles et porté sur le site internet de l'Académie et, le cas échéant, publié dans la presse. Il est précisé, notamment, le montant des prix, le lieu et la date du rendu.

Jury

Le jury, nommé chaque année par le Président de l'Académie d'Architecture, est composé de douze membres maximums, dont la moitié au moins sont des membres de l'Académie,

- au moins huit architectes dont le Président de la M.A.F. ou son représentant et au moins deux enseignants titulaires,
- deux ingénieurs

- un maître d'ouvrage ou un urbaniste,
- une à deux personnalités.

Le jury se réunit à deux reprises pour répondre aux deux phases de la sélection.

Les membres du jury élisent en son sein le Président du Jury. Le jury, souverain, délibère à huis clos. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Remise des prix

Les prix sont remis aux lauréats, avec une médaille, lors de la séance annuelle de remise des Prix et Récompenses de l'Académie d'Architecture. Toutefois, avant de recevoir son prix, chaque lauréat devra avoir transmis à l'Académie un dossier papier et un dossier sur support numérique de son projet en vue de la projection des lauréats lors de la séance annuelle de remise des Prix et Récompenses.

NOTA : Lors du dépôt de son dossier, le candidat établira une fiche de candidature avec nom-prénom –adresse mail-postale-N° téléphone- Ecole et titre de son projet (voir la page suivante).

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE



PRIX DU MEILLEUR PROJET DE FIN D'ETUDES

Année universitaire 2016 – 2017

Prix de la Mutuelle des Architectes Français

Prix Robert Camelot

Prix Meyer-Lévy

FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Nom _____

Prénom _____

Adresse Postale _____

Numéro de Téléphone _____

Email _____

Ecole _____

Titre du projet _____

Date :

Signature
